**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**
**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE**
**DE L'AMENAGEMENT ET DE TERRITOIRE**
**DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE**
**ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA D'ORAN**

# AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE
# NIF : 31033937141

**Réf : ...3974...../DUAC/2026**

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Oran informe les soumissionnaires, ayant participé au 2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°14/2026 du 16/09/2026 relatif au projet **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU JARDIN MEDITERRANEEN - COMMUNE D'ORAN:,** que l'attribution provisoire du marché s'établit comme suit :

| Entreprise | Note Tech /100 | Montant de Soumission DA en TTC | Délai | NIF | Obs |
|---|---|---|---|---|---|
| SARL AISSI FBA | 78 | 299 808 635,70 | 12 mois | 001509080862988 | Offre moins disant |

**C**onformément à l'article 82 du décret présidentiel cité ci-dessus tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Oran dans les dix (10) jours qui suivent la date de Publication du présent avis.

Les soumissionnaires sont invités à se rapprocher auprès de la DUAC pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres au plus tard 03 jours à compter de la date de la présente publication. .

**Le Directeur**

ANEP 2631014837 DzWatch 15/10/2026